

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE



CCVPO
COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DE LA VANNE
ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de LES CLERIMOIS

4.2.13 Document graphique

Ensemble de la commune au 1/6 000ème

Plan n°4.2.13

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/08/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules CAILLER - 70003
VINCIGNEY
Tél : 03 84 75 48 47 - Fax : 03 84 75 31 69
initiative@orange.fr



Agence de Besançon
Tél : 03 81 63 33 29 - initiative@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

0 70 140 210 280 350 m

* Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de Réser. réservés - 2012
Plan cadastre actualisé en Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- Limite de zones et de secteur
- Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000

ZONES AGRICOLES

- A** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Acor** Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Nf** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

- Emplacements réservés et numérotés d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

- Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers de production (V1)
- Vergers au sein du village (V2)
- Bois, haies, bosquets
- Milieux humides (données DREAL)

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Axe de ruissellement
- Zone inondable (Etude IPSEAU)
- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Les Clerimois	13-1	Parking salle des fêtes	Commune de Clerimois	3445
Les Clerimois	13-2	Parking cimetière	Commune de Clerimois	3192

